

**Réunion du Conseil d'administration
du mercredi 25 février 2026 à 15h00**

Délibération n°2026-10

**Objet : Achat et attribution de cartes-cadeaux à l'occasion de l'arbre
de Noël annuel**

Ont participé aux décisions

Collèges des communes affiliées

- administrateurs titulaires présents : Mme GEIL-GOMEZ, M. LEFEBVRE, Mme CAMAIN, M. FONTES, M. SALAT, Mme JARNOLE, M. RASPEAU, Mme GOUSMAR, Mme DUPRAT, M. CHARLAS, Mme ARTIGUES.
- administrateurs titulaires représentés par leurs suppléants : M. LADEVEZE représenté par M. GILLON.
- administrateurs titulaires représentés par pouvoir : M. GUERRA représenté par M. LEFEBVRE ; M. CAMPAGNE représenté par M SIOUTAC ; M. CADAS représenté par Mme GEIL-GOMEZ ; Mme GONZALEZ représentée par Mme JARNOLE.

Collège des établissements publics affiliés

- administrateurs titulaires présents : M. SIOUTAC.
- administrateurs titulaires représentés par leurs suppléants : Néant.
- administrateurs titulaires représentés par pouvoir : M. CALAS représenté par M. FONTES.

Collège des adhérents article L.452-39 du Code Général de la Fonction Publique

Représentants des communes adhérentes

- administrateurs titulaires présents : Néant.
- administrateurs titulaires représentés par leurs suppléants : M. FOUCHIER représenté par Mme MEIFFREN.
- administrateurs titulaires représentés par pouvoir : Néant.

Représentants des établissements publics adhérents

- administrateurs titulaires présents : Mme DOSTE.
- administrateurs titulaires représentés par leurs suppléants : M. ARSEGUET représenté par Mme GAVEN.
- administrateurs titulaires représentés par pouvoir : Néant.

Représentants du Conseil Départemental de la Haute-Garonne

- administrateurs titulaires présents : Mme LUMEAU-PRECEPTIS, Mme VOLTO.
- administrateurs titulaires représentés par leurs suppléants : Néant.
- administrateurs titulaires représentés par pouvoir : Néant.

Contenu de la délibération

La Présidente informe l'assemblée que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Garonne (CDG31) organise depuis 2015 un arbre de Noël, inscrit dans les temps collectifs de la vie de l'établissement.

À cette occasion, le CDG31 attribue aux agents une carte-cadeau d'un montant de 35 € par enfant âgé de 0 à 12 ans. Cette attribution, pratiquée de manière constante depuis 2015, constitue un avantage consenti aux agents.

La Présidente précise que la Paierie départementale a indiqué que l'attribution de cartes-cadeaux aux agents devait être formellement approuvée par l'assemblée délibérante, cette attribution étant assimilée à un avantage en nature au regard des règles de la comptabilité publique.

Il est en conséquence proposé à l'assemblée de se prononcer explicitement sur le principe de l'attribution de ces cartes-cadeaux.

Après discussion, le Conseil d'administration décide à l'unanimité de :

- D'approuver le principe de l'attribution de cartes-cadeaux d'un montant de 35 € par enfant âgé de 0 à 12 ans aux agents du CDG31, à l'occasion de l'arbre de Noël annuel de l'établissement ;
- D'autoriser la Présidente du CDG31 à mettre en œuvre cette attribution et à accomplir toute démarche nécessaire à son exécution ;
- D'inscrire, lors des exercices budgétaires concernés, les crédits correspondants.

Fait à Labège,
Le 25/02/2026



La Présidente,
Sabine GEIL-GOMEZ